

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Valleton



Délibération n° 13-03 du 8 juillet 2020

ACTIVITÉS DE SPORTS ET DE LOISIRS DANS LE CADRE DU « BEL ÉTÉ SOLIDAIRE » – SUBVENTIONS, AVENANT ET CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

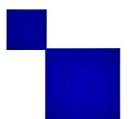
Vu la convention avec l'association sportive de karting Rosny 93,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE pour l'été 2020 les subventions de fonctionnement suivantes :

- 31 200 euros à l'Association sportive de karting de Rosny 93, affectée à la réalisation d'initiations au karting et à la prévention routière au circuit de karting d'Aulnay-sous-Bois,
- 45 000 euros au comité départemental de Seine-Saint-Denis de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP 93), affectés à la coordination et à la réalisation d'activités sur le pôle départemental d'animation d'été « Marville »,
- 48 000 euros au comité départemental de la fédération sportive et gymnique du travail de la Seine-Saint-Denis (FSGT 93), affectés à la coordination et à la réalisation d'activités sur le pôle départemental d'animation d'été du parc Georges Valbon,
- 3 900 euros à l'association Les Enfants du Jeu, affectés à la mise en place d'animation petite enfance sur le site Georges Valbon,
- 45 000 euros à la commune de Clichy-sous-Bois affectés à la réalisation du pôle départemental d'animation d'été de la forêt de Bondy,
- 45 000 euros à l'association Sport plaisirs 93 affectés à la réalisation du pôle départemental d'animation d'été du parc départemental de La Poudrerie,



- 10 000 euros à la Commune de Noisy-le-Grand affectés à l'opération Noisy-Plage 93 ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec :

- la commune de Clichy-sous-Bois,
- l'association Sport Plaisirs 93,
- le comité départemental de la fédération sportive et gymnique du travail de la Seine-Saint-Denis (FSGT 93),
- le comité départemental de Seine-Saint-Denis de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP 93),
- l'association Les enfants du jeu ;

- APPROUVE l'avenant à la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'Association sportive de karting Rosny 93 ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.